



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

11 juillet 2025

Liste des délibérations

Membres en exercice : 14 - Présents : 11 - Pouvoir : 1 - Votants : 12

POINT	N° DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉLIBÉRÉ
1		Election du secrétaire de séance	Mme Sandrine ROBINAULT a été désignée secrétaire de séance.
2		Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 23 mai 2025	Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2025 a été adopté.
3	022/2025	Service scolaire_Création d'un poste permanent à temps non complet	Le Conseil Municipal a adopté la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (6 heures 8 hebdomadaires de service, soit 6,12/35 ^{ème}) au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe ou 1 ^{ère} classe, à compter du 01/09/2025. Cet agent assurera des fonctions d'Agent des écoles (Surveillance /Animation – Restauration – Entretien bâtiments communaux).
4	023/2025	Mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs	Le Conseil Municipal a adopté le tableau des emplois.
5.1	024/2025	Service cantine_Tarifs des repas	Le Conseil Municipal a décidé : – D'approuver la modification des tarifs à compter du 01/09/2025 ; – De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.
5.2	025/2025	Cantine scolaire_Règlement intérieur	Le Conseil Municipal a décidé : – D'adopter le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable à compter de la rentrée 2025, tel que présenté en séance ; – De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.
6	026/2025	Rénovation énergétique des bâtiments communaux_ Choix du maître d'oeuvre	Le Conseil Municipal a décidé : – De retenir l'entreprise BATIMGIE (49) pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de rénovation énergétique d'un ensemble de bâtiments communaux et la réalisation d'une installation de Boucle d'Eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG) pour la commune de Sillé le Philippe ; – De donner pouvoir à Mme la maire pour signer les actes nécessaires au déroulement de la procédure ; – D'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ; – D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement ; – D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ; – De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

7	027/2025	Schéma Directeur d'Assainissement_Avenant n°2	Le Conseil Municipal a décidé : – De valider l'avenant n°2 au marché public « Étude diagnostique du système d'assainissement communal_Schéma Directeur d'Assainissement de Sillé le Philippe » d'un montant de 1 115,80 € HT (1 338,96 € TTC) représentant 19,9 % du montant initial du marché. – De valider le nouveau montant du marché à 55 082,40 € HT (66 098,88 € TTC)
8.1	028/2025	Acquisitions de parcelles dans « Les Courtils »_Parcelle AD67	Le Conseil Municipal a validé l'acquisition de la parcelle AD67 pour la somme net vendeur de 1 618,50 € et accepté le paiement des frais notariés s'y afférant pour un montant de 330 €.
8.2	029/2025	Acquisitions de parcelles dans « Les Courtils »_Parcelle AD68	Le Conseil Municipal a validé l'acquisition de la parcelle AD68 pour la somme net vendeur de 1 633,50 € et accepté le paiement des frais notariés s'y afférant pour un montant de 350 €.
8.3	030/2025	Acquisitions de parcelles dans « Les Courtils »_Parcelles AD95 / AD123 / AD129	Le Conseil Municipal a validé l'acquisition des parcelles AD95 / AD123 / AD129 pour la somme net vendeur de 867,00 € et accepté le paiement des frais notariés s'y afférant pour un montant de 250 €.
8.4	031/2025	Acquisitions de parcelles dans « Les Courtils »_Parcelle AD121	Le Conseil Municipal a validé l'acquisition de la parcelle AD121 pour la somme net vendeur de 243,75 € et accepté le paiement des frais notariés s'y afférant pour un montant de 250 €.
9	032/2025	Renouvellement adhésion à Polleniz 72	Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Mme la Maire à renouveler l'adhésion à l'association POLLENIZ 72 pour un montant de 0,094 € par hectare, soit 0,094 € X 1 060 hectares = 99,64 € TTC pour l'année 2025.
10	033/2025	Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 44 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

Sillé-le-Philippe, le 18 juillet 2025
Claudia DUGAST
OMaire